

REGLEMENT INTERIEUR

Service Jeunesse

1. PRESENTATION

Le service jeunesse de la communauté de communes du Trièves accueille les jeunes du territoire de 11 ans à 17 ans. Il comprend l'accueil jeunes de Mixages et du centre socioculturel du Granjou. Les orientations générales sont définies par un projet éducatif, rédigé et validé par les élus. Les orientations pédagogiques sont présentées dans le projet pédagogique rédigé par les directeurs des accueils en lien avec leur équipe. Ces documents sont à votre disposition au Granjou et à Mixages, ainsi que sur le site www.cc-trieves.fr. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Le service jeunesse propose :

- **Des activités de loisirs vacances***

Des activités culturelles, sportives ou encore artistiques à la journée ou à la demi-journée pendant les vacances scolaires.

*Des animations ponctuelles sont aussi proposées certains mercredis et week-ends hors vacances.

2. INSCRIPTIONS

Pour bénéficier des animations proposées par le service jeunesse, les jeunes ainsi que leurs responsables légaux sont tenus :

- ✓ D'avoir pris connaissance de ce présent document ainsi que des projets pédagogiques et éducatifs relatifs.
- ✓ D'avoir rempli un dossier complet (fiche d'inscription, attestation d'assurance, carnet de vaccination, test d'aisance aquatique en accueil de mineurs (pour les activités le nécessitant : voile, planche à voile, canoé kayak, plongée sous-marine) et un document indiquant le quotient familial.

Les inscriptions sont possibles au plus tard 24h avant l'activité, sous réserve de places disponibles. Les inscriptions sont acceptées uniquement par mail ou en personne.

Les annulations sont possibles jusqu'à 48h avant l'activité. Pour toute annulation moins de 48h avant l'activité, celle-ci sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical fourni au plus tard 3 jours après le 1^{er} jour d'absence

Pour les inscriptions, le retrait de dossiers..., vous pouvez contacter

Le Granjou

Véronique au 04.76.34.28.40
ou accueil.granjou@cdctrieves.fr :
Lundi 8h30-12h30 et 14h-17h30
Mardi 8h30-12h30 et 14h-17h30
Mercredi 8h30-12h30 et 14h-17h30
Jeudi 8h30-12h30 et 14h-17h30

Ou

Mixages

Florence au 04.76.34.27.02
ou accueil.mixages@cdctrieves.fr :
Lundi 8h30-12h et 13h-17h
Mardi 8h30-12h et 13h-17h
Mercredi 8h-12h et 13h-18h
Jeudi 8h30-12h

Pour toutes autres questions pratiques ou renseignements d'ordre pédagogique, l'équipe du secteur jeunesse est à votre service pour vous rencontrer, étudier les situations particulières, projets... Vous pouvez prendre rendez-vous ou nous contacter :

Granjou Monestier de Clermont

Pierre VEILHAN

sej.granjou@cdctrieves.fr

04.76.34.28.42

MEJ Mens

Eloi HEMERY

Animateur et coordinateur jeunesse

e.hemery@cdctrieves.fr

04.76.34.27.02

3. MODALITES D'ACCUEIL

ACTIVITES DE LOISIRS

Les programmes d'activités sont disponibles à l'approche des **vacances scolaires** sur le site de la Communauté de Commune du Trièves www.cc-trieves.fr, sur le Facebook « Jeunes Trièves », au Granjou, à Mixages mais aussi dans les collèges du Trièves. Ils stipulent les horaires et lieux de départ, qui varient en fonction de l'activité proposée. L'inscription préalable est obligatoire pour tous les jeunes. (Les horaires et lieux de rdv sont confirmés lors de l'inscription).

Le service enfance jeunesse se réserve la possibilité d'annuler ou déplacer une activité pour cause d'intempéries ou d'un nombre d'inscrits insuffisant.

LES REGLES DE VIE

Les règles de vie de l'accueil sont élaborées avec les jeunes. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions. En cas de répétition, il peut être envisagé de suspendre l'accueil du jeune pour une durée plus ou moins longue. La famille est associée aux décisions qui concernent son enfant.

4. RESPONSABILITE

Durant les temps d'accueil les jeunes sont sous la responsabilité d'une équipe d'animation diplômée. La responsabilité du service n'est engagée pour le jeune qu'à compter de l'heure du rendez-vous jusqu'à l'heure de fin d'activité. (Sauf si le responsable n'autorise pas son enfant à rentrer seul cf. fiche d'inscription)

Les objets de valeurs, bijoux, vêtements, matériels HI-FI (tablettes, mobiles...) sont tolérées mais restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Le service enfance jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Aucune déclaration d'assurance ne sera faite concernant ce type de matériel.

Les jeunes peuvent être photographiés durant les animations. Sauf avis contraire, ces photos peuvent être utilisées pour des opérations de communication du service, comme les programmes, le Facebook, le site Internet de la Communauté de Communes (autorisation cf. fiche d'inscription).

5. TARIFS ET PAIEMENTS

Quatre tarifs peuvent être proposés en fonction de l'activité : T1,T2,T3,T4 il existe aussi un forfait T5. Le montant varie selon le quotient familial.

Tarifs activités et sorties					
Quotient familial	T1	T2	T3	T4	T5
0-300	3	5	6	7	24
301-600	3.5	8	10	11	35
601-900	4	11	13	15	46
901-1200	4.5	14	16	18	54
1201-1500	5	17	19	22	65
1501-1800	5.5	19	22	25	74
+ de 1801	6	22	25	29	85
Hors Trièves					
0-1200	6.5	24	28	32	95
> 1201	7	27	31	36	106

Le paiement des activités se fait auprès du Trésor public après réception de la facture. En cas d'annulation injustifiée (sans certificat médical...) la veille ou le jour même, aucun remboursement ne sera possible.

Signature du jeune :

Signature du responsable légal: